



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 décembre 2014 à 17 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel et Annie Cazard, Messieurs Jean-Claude Anglars, Jacques Barbezanges, Michel Costes, Michel Delpal suppléant de Madame Sylvie Lopez, Jean-Louis Denoit, Jean-Claude Fontanier, Jean-Louis Grimal, Jean-Pierre Mazars suppléant de Monsieur Éric Cantournet, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel et Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Mesdames Simone Anglade et Sylvie Lopez, Messieurs André At, Éric Cantournet, Bertrand Cavalerie, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou, Serge Roques et Christophe Saint-Pierre.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, Messieurs William Buchet suppléant de Monsieur Lionel Coursières, Michel Galtier, Alain Garibal, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers et Benoît Tomczak.

Membres absents ou excusés : Madame Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Monsieur Lionel Coursières.

Membre de droit : Monsieur Richard Mir représentant Monsieur le Préfet.

Date de convocation : 2 décembre 2014.

## **2 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE EN INVESTISSEMENT**

Vu le rapport n° 3.

Considérant que l'article L 1612.1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et qu'aux termes de l'article L 1424.27 du même code, ces dispositions sont transposables au SDIS 12.

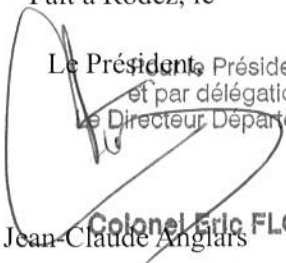
Il apparaît ainsi utile de permettre la poursuite de l'exécution budgétaire des opérations d'investissement initiées sans interruption motivée par le délai de vote du budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration autorise le président à procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses d'investissement 2015 dans les limites financières suivantes :

Nature	Libellé	Crédits ouverts sur 2014 (BP+BS+DM+AS)	Autorisation budgétaire 2015 (25%)
<i>dépenses non individualisées en chapitres de programmes d'investissement</i>			
2031	Frais d'études	1 296,60 €	324,00 €
2033	Frais d'insertion	5 505,20 €	1 376,00 €
2051	Concess.et droits similaires, brevets, licences	74 756,48 €	18 689,00 €
21531	Réseaux et transmissions	329 407,06 €	82 351,00 €
21532	Réseaux d'alerte	81 324,64 €	20 331,00 €
21538	Autres réseaux	5 000,00 €	1 250,00 €
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	19 939,14 €	4 984,00 €
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours	299 931,94 €	74 982,00 €
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	190 839,43 €	47 709,00 €
21571	Matériel et outillage technique atelier	14 000,00 €	3 500,00 €
21578	Autre matériel et outillage technique	17 426,39 €	4 356,00 €
2182	Matériel de transport	178 193,29 €	44 548,00 €
2183	Matériel informatique	73 500,00 €	18 375,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	47 748,48 €	11 937,00 €
2188	Autres	22 931,86 €	5 732,00 €
231351	Instal. gen. Agenc. Aménag constructions (constructions)	266 053,15 €	66 513,00 €
231561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 384 977,69 €	346 244,00 €
231735	Instal. gen. Agenc. Aménag constructions (mis à disposition)	123 794,29 €	30 948,00 €
238	Avances et acomptes versées sur cdes immos corporelles	7 090,61 €	1 772,00 €
SOUS / TOTAL DEPENSES NON INDIVIDUALISÉES		3 143 716,25 €	785 921,00 €
<i>dépenses individualisées en chapitres de programmes d'investissement :</i>			
➤ <i>opération de construction du CIS de Millau</i>			
2031	Frais d'études	68 637,74 €	17 159,00 €
2033	Frais d'insertion	7 740,36 €	1 935,00 €
2111	Terrains nus	2 000,00 €	500,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	100 000,00 €	25 000,00 €
2188	Autres	456 228,55 €	114 057,00 €
231312	Immobilisations en cours centres d'incendie et de secours	3 573 289,20 €	893 322,00 €
SOUS / TOTAL DEPENSES OPERATION DE CONSTRUCTION CIS DE MILLAU		4 207 895,85 €	1 051 973,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 351 612,10 €</b>	<b>1 837 894,00 €</b>

Fait à Rodez, le 18 DEC. 2014

Le Président, Président  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental

  
Colonel Eric FLORES

Jean-Claude Anglars